

Les sections sportives de lycée

Les sections sportives scolaires de lycée permettent de concilier études et pratique sportive intensive. Quinze disciplines y sont proposées dans une trentaine d'établissements dans l'académie de Clermont-Ferrand.

Section sportive au lycée : en quoi ça consiste ?

Les sections sportives scolaires permettent de concilier études et pratique sportive. Grâce à leur emploi du temps aménagé, les élèves peuvent suivre une scolarité normale, tout en ayant 4 à 8 heures de pratique sportive supplémentaire par semaine selon la discipline choisie et le niveau (local, régional ou national). Ces heures d'entraînement s'ajoutent aux heures d'EPS (éducation physique et sportive) obligatoires, à la pratique en club et au sein de l'UNSS (Union nationale du sport scolaire), ainsi qu'aux compétitions se déroulant en soirée ou le week-end.

Quels sont les sports possibles ? Football, handball, natation, gymnastique, surf, ski... environ 80 activités sportives sont proposées dans près de 700 établissements en France.

Toutefois, certaines disciplines sont très dispensées

(par exemple le football et le rugby), là où d'autres sont rares (comme le biathlon ou la boxe française). Dans l'académie de Clermont-Ferrand, une quinzaine de disciplines sont proposées.

Liste des sections sportives de lycées de l'Académie de Clermont-Ferrand : Athlétisme – Basket – Cyclisme – Équitation – Escalade – Football – Golf – Handball – Motocross – Natation – Parapente – Rugby – Ski et montagne – Tennis de table – Vélo tout terrain

Quelle sélection à l'entrée ?

Très sélectives, ces sections accueillent 15 à 20 élèves au maximum par classe. Elles exigent un bon niveau de pratique sportive et d'excellents résultats scolaires car le volume de cours reste identique à celui des autres élèves. Les candidats doivent aussi être affiliés au sein d'un club ou de l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) et passer un examen médical. Le recrutement est local ou régional, mais national pour les sections uniques (football américain, biathlon, etc.) et les disciplines exigeant la proximité d'installations sportives rares (golf, escalade...).

Où s'inscrire ? L'inscription dans ces sections se fait directement auprès des établisse-



ments concernés. Elle est traitée dans le respect de la carte scolaire. Des aménagements sont possibles, sous l'autorité du recteur d'académie, en tenant compte des implantations géographiques qui peuvent être imposées par certaines spécialités sportives (ski, équitation). Les dates et les modalités d'admission varient d'un établissement à l'autre.

Et après ? Ces sections sportives offrent aux jeunes l'accès à des compétitions de niveau départemental, voire régional, premier palier vers une pratique de haut niveau. Pour autant, la majorité des jeunes issus de ces sections ne poursuivent pas une car-

rière de sportif professionnel. La plupart choisissent toutefois de poursuivre leur formation dans le milieu sportif. Ils peuvent, par exemple, s'orienter vers la filière sciences et techniques des activités sportives.

Qui peut vous aider ? Les enseignants de EPS et en particulier votre professeur principal ainsi que les psychologues de l'éducation nationale peuvent vous accompagner dans vos recherches d'informations. Vous pouvez aussi solliciter de la documentation auprès du CIO le plus proche de votre domicile (prendre RDV site ac-clermont.fr rubrique orientation CIO).

EN SAVOIR PLUS :

ac-clermont.fr rubrique orientation
affectation-auvergne.fr
onisep.fr
orientation.auvergnherhonealpes.fr